



---

# Programme de Formation

---

## Exercice professionnel et responsabilité juridique en psychiatrie

### Organisation

---

**Durée :** 21 heures

**Mode d'organisation :** Présentiel

### Contenu pédagogique

---

#### **Public visé**

- ◆ Infirmiers en psychiatrie (intra-hospitalier, extra-hospitalier, CMP, urgences psychiatriques, etc.).
- ◆ Aides-soignants exerçant en psychiatrie ou en services accueillant des patients présentant des troubles psychiatriques.

#### **Objectifs pédagogiques**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

1. Maîtriser le cadre juridique de la responsabilité professionnelle en psychiatrie, actualisé aux dernières évolutions législatives et jurisprudentielles.
2. Identifier et analyser les situations à risque juridique dans la pratique infirmière et aide-soignante en psychiatrie (urgence, soins sans consentement, isolement, contention, suicide, violence).
3. Prévenir les risques de mise en cause en appliquant les obligations légales, les procédures internes et les bonnes pratiques de traçabilité.
4. Adopter une posture professionnelle responsable et réflexive pour sécuriser ses décisions en situation complexe.
5. Mobiliser efficacement les ressources juridiques et procédurales disponibles (textes, procédures, appui juridique interne, JLD, etc.).

#### **Description**

Cette formation de 3 jours vise à sécuriser l'exercice professionnel des infirmiers et aides-soignants en psychiatrie dans un contexte de fortes évolutions législatives et jurisprudentielles. Elle articule les fondements du droit applicable en psychiatrie (responsabilités civile, administrative, pénale, disciplinaire) avec l'analyse de situations concrètes : soins sans consentement, isolement et contention, urgences psychiatriques, prévention du suicide, gestion de l'agressivité et de la violence. Les participants travaillent à partir de cas issus de la jurisprudence récente et de leurs propres expériences pour construire des repères juridiques solides et des outils opérationnels de sécurisation des pratiques.

#### **Planning type de la formation**

Durée globale : 3 jours, soit 21 heures, en présentiel.

##### **Jour 1 – Fondamentaux juridiques et premières applications**

- ◆ **Matin (3 h 30) :**
  - Tour de table, recueil des attentes, recueil de situations problématiques.
  - Sources du droit en psychiatrie, hiérarchie des normes, grandes réformes 2011–2024.
  - Anatomie de la responsabilité professionnelle (civile, administrative, pénale, disciplinaire).
  - Quiz interactif de synthèse.
- ◆ **Après-midi (3 h 30) :**
  - Méthode d'analyse juridique d'une situation professionnelle.

- Ateliers d'analyse de cas d'urgence psychiatrique (suicide, agitation, fugue).
- Restitution en plénière, construction de premières bonnes pratiques.

### **Jour 2 – Évolutions législatives, isolement / contention, droits des patients**

- ◆ **Matin (3 h 30) :**
  - Rappel des acquis de J1.
  - Évolution des soins sans consentement (loi 2011, 2013, 2022, décrets de 2022).
  - Focus isolement et contention, nouveau cadre juridique, obligations de traçabilité et contrôle du JLD.
- ◆ **Après-midi (3 h 30) :**
  - Droits des patients et obligations des soignants (information, consentement, recours).
  - Ateliers d'analyse jurisprudentielle (suicide sous surveillance, violence, défaut d'information, erreurs de soins).
  - Restitution croisée et synthèse des principes jurisprudentiels.

### **Jour 3 – Gestion des risques, outils de sécurisation et évaluation**

- ◆ **Matin (3 h 30) :**
  - Récapitulatif global J1–J2.
  - Surveillance et prévention du suicide : obligations, limites de responsabilité, construction de protocoles.
  - Gestion de l'agressivité et de la violence : légitime défense, proportionnalité, procédures post-incident.
- ◆ **Après-midi (3 h 30) :**
  - Jeux de rôles de gestion de crise juridique (refus de soins, contention contestée, incident grave).
  - Construction collaborative d'outils de sécurisation : check-lists, aides-mémoires, grilles de risque.
  - QCM final, élaboration du plan d'action personnel, évaluation de la formation et clôture.



### **Prérequis**

Exercer en tant que professionnel soignant (IDE, AS, autre profession paramédicale) au sein d'un service de psychiatrie ou en lien régulier avec des patients présentant des troubles psychiatriques.



### **Modalités pédagogiques**

- ◆ Pédagogie active et participative, alternant 40% d'apports théoriques et 60% de mises en pratique.
- ◆ Exposés interactifs et analyses guidées de textes juridiques (lois, décrets, décisions jurisprudentielles).
- ◆ Ateliers en sous-groupes d'analyse de situations professionnelles et de cas cliniques.
- ◆ Jeux de rôles et simulations de gestion de crise (refus de soins, incident violent, contentions contestées).
- ◆ Échanges d'expériences et co-construction de bonnes pratiques et d'outils de sécurisation.



### **Moyens et supports pédagogiques**

- ◆ Diaporamas structurés, extraits de codes et de textes législatifs et réglementaires actualisés.
- ◆ Fiches cas cliniques, grilles d'analyse juridique, tableaux comparatifs et schémas de synthèse.
- ◆ Documents supports pour la construction de check-lists, protocoles et aides-mémoires.
- ◆ Outils numériques pour quiz interactifs et évaluation formative (application ou boîtiers de vote).
- ◆ Accès à un extranet participant pour le test de positionnement et le suivi post-formation (si mis en œuvre).



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

- ◆ Évaluation diagnostique en amont : questionnaire de positionnement envoyé à J-15 pour adapter les contenus et repérer les besoins prioritaires.
- ◆ Évaluations formatives quotidiennes : quiz interactifs, retours sur les cas pratiques, débriefings collectifs.
- ◆ Évaluation sommative finale : QCM de validation des acquis et présentation / formalisation d'un plan d'action individuel.
- ◆ Évaluation de la satisfaction à chaud (questionnaire et tour de table).
- ◆ Suivi post-formation à distance (bilan et analyse des transferts de pratique à 3 mois, selon dispositif mis en place avec l'établissement).



### **Informations sur l'accessibilité**

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)